



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 02 AVRIL 2021

n° 12-2021

Vote du budget primitif 2021

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni, Vendredi 02 avril 2021 à **14 heures à SAINT-LO** au Conseil départemental, en salle audio en présentiel, et visioconférence, sur convocation du 25 mars 2021.

La séance est présidée par M. André DENOT, Président du SMPH.
Secrétaire de séance : Mme Stéphanie CANTREL.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

M. André DENOT en présentiel	Conseiller départemental Président du SMPH
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE en visioconférence	Conseiller départemental
Mme Malika CHERRIERE en visioconférence	Conseillère régionale 1 ^{ère} Vice-Présidente
M. Mickaël GRANDIN en visioconférence	Conseiller communautaire Saint-Lô Agglo 2 ^{ème} Vice-Président du SMPH
M. Loïc RENIMEL en présentiel	Conseiller communautaire Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE en présentiel	Maire de Saint-Lô 3 ^{ème} Vice-Présidente du SMPH
Mme Stéphanie CANTREL en visioconférence	Conseillère municipale Ville de Saint-Lô

EXCUSES :

Membres titulaires :

M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental 4 ^{ème} Vice-Président du SMPH
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale
M. Jean-Manuel COUSIN	Conseiller régional

Vote du budget primitif 2021

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°05-2021 du Comité du SMPH du 19 mars 2021 relative à la tenue du débat des orientations budgétaires 2021 ;

Vu le rapport du président du 02 avril 2021 et le projet de budget préalablement transmis aux membres ;

Le budget primitif 2021 proposé au vote, dont vous trouverez ci-joint le détail en annexes, est le suivant :

L'excédent reporté en fonctionnement, d'un montant de **2 252 537,81 euros** est exceptionnellement élevé en raison de la perception du solde de l'indemnité de l'assurance.

Etant donné, que le projet de reconstruction des écuries 3 et 4, détruites par l'incendie, est toujours en réflexion, le budget primitif 2021 vous est proposé en suréquilibre. Le moment venu, nous pourrions inscrire les dépenses de reconstruction en investissement et les financer en partie grâce à cet excédent.

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	BUDGET 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	1 151 700,00 €	696 550,00 €
012 - Charges de personnel	1 031 215,00 €	1 058 400,00 €
65 - Charges de gestion courantes	60 000,00 €	85 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €	5 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	5 442,50 €	5 000,00 €
021 - Virement à la section d'investissement (opérations d'ordre)	50 000,00 €	- €
042 - Dotation aux amortissements (opérations d'ordre)	734 313,85 €	743 112,32 €
Total des dépenses de fonctionnement	3 037 671,35 €	2 593 062,32 €

RECETTES	BUDGET 2020	BP 2021
002 - Excédent de fonctionnement reporté	515 485,66 €	2 252 537,81 €
013 - Atténuations de charges	- €	28 670,00 €
70 - Produit des services et ventes diverses	601 620,00 €	518 000,00 €
74 - Participations	921 000,00 €	968 700,00 €
75 - Autres produits de gestion courantes	298 370,00 €	322 000,00 €
042 - Quote-part des subventions d'investissement transférées (opérations d'ordre)	701 195,69 €	711 476,37 €
Totale des recettes de fonctionnement	3 037 671,35 €	4 801 384,18 €

Recettes de fonctionnement hors excédent reporté

2 548 846,37 €

A – RECETTES

Les recettes de fonctionnement s'élèvent, à **2 548 846,37 euros**.

Afin de compenser les pertes de recettes d'activités en 2020 liées à la crise sanitaire, les participations statutaires sont augmentées de 208 700 euros, montant équivalent au déficit de l'exercice 2020 hors incendie. Elles sont donc portées à **858 700 euros**.

Conformément aux statuts, les participations statutaires sont fixées comme suit :

- 30 % soit 257 610 euros à la charge du Département de la Manche ;
- 30 % soit 257 610 euros à la charge de la Région Normandie ;
- 20 % soit 171 740 euros à la charge de Saint-Lô Agglo ;
- 20 % soit 171 740 euros à la charge de la Ville de Saint-Lô.

Les autres participations s'élèvent à **110 000 euros** :

- 40 000 euros pour le financement de l'étude stratégique par les collectivités membres ;
- 65 000 euros de l'institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) ;
- 5 000 euros du collège Pasteur.

Les produits des activités du pôle hippique s'élèvent à **835 000 euros**. Ils se décomposent ainsi :

- 317 000 euros pour les locations ;
- 48 200 euros pour les ventes diverses ;
- 222 300 euros pour les prestations ;
- 235 000 euros pour le centre équestre ;
- 12 500 euros pour les prestations de technicien d'insémination.

Même s'il a été pris en compte l'annulation d'un certain nombre de manifestations pour faire cette prévision budgétaire, si la situation sanitaire ne s'améliorait pas, autant du côté du COVID 19 que de la rhinopneumonie chez les équidés, il faudra procéder à des ajustements au cours de l'exercice.

Les recettes du centre équestre ont été augmentées de 5 000 euros par rapport aux orientations budgétaires. Dans un rapport précédent, il vous est proposé d'autoriser le recours à des vacataires pour les activités de découverte de l'équitation (baptêmes poney pendant les vacances scolaires, encadrement des primaires dans le cadre du dispositif « culture cheval ») et les surcroûts d'activité du centre équestre pendant les vacances scolaires). Ce recours aux vacataires permet d'augmenter l'activité du centre équestre et donc les recettes pour un montant de 5 000 euros.

Les autres recettes concernent :

- des remboursements de frais de personnel pour un montant de **28 670 euros** ;
- la participation des agents aux tickets restaurant pour un montant de **5 000 euros**.

Les dotations aux amortissements, en opérations d'ordre, s'élèvent à **711 476,37 euros**.

Le résultat de fonctionnement reporté est de **2 252 537,81 euros**.

B – DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **2 593 062,32 euros**.

Les charges de personnel s'établissent à **1 058 400 euros** :

- Mises à disposition d'agents : 266 300 euros dont 87 100 euros au titre de 2020 ;
- Rémunérations des agents : 771 600 euros dont 34 200 euros prévu pour des remplacements et 5 000 euros pour le recours aux vacataires;
- Médecine du travail : 1 500 euros ;
- Tickets restaurants : 18 000 euros ;
- Chèques cadeaux : 1 000 euros: il vous est proposé d'octroyer des chèques cadeaux aux agents du SMPH pour un montant maximum de 50 euros par agent.

Les charges à caractère général s'élèvent à **696 550 euros** :

- 304 200 euros pour les achats ;
- 230 350 euros pour les prestations de services ;
- 136 500 euros pour les autres charges à caractère général;
- 25 500 euros pour les impôts.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 85 000 euros :

- 25 000 euros pour les admissions en non-valeurs
- 60 000 euros pour le fonctionnement du compte de la fédération française d'équitation (FFE).

Une enveloppe de dépenses imprévues est constituée à hauteur de **5 000 euros** ainsi qu'une enveloppe de **5 000 euros** pour des annulations de titres sur exercice antérieur.

Les dotations aux amortissements sont, quant à elles, d'un montant de **743 112,32 euros**.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	BUDGET 2020	BP 2021
20 - Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	4 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	105 992,11 €	149 963,61 €
23 - Immobilisations en cours	845 944,00 €	869 195,79 €
020 - Dépenses imprévues	- €	63 028,78 €
040 - Reprises sur autofinancement antérieur (opérations d'ordre)	701 195,69 €	711 476,37 €
Total des dépenses d'investissement	1 658 131,80 €	1 797 664,55 €

RECETTES	BUDGET 2020	BP 2021
001 - Solde d'exécution reporté	293 817,95 €	554 552,23 €
13 - Subventions	580 000,00 €	500 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement (opérations d'ordre)	50 000,00 €	- €
040 - Amortissements des immobilisations (opérations d'ordre)	734 313,85 €	743 112,32 €
Total des recettes d'investissement	1 658 131,80 €	1 797 664,55 €

A. RECETTES

Les collectivités membres subventionnent le plan pluriannuel d'investissement (PPI) et les investissements courants du pôle hippique à hauteur de **500 000 euros** :

- 30 % soit 150 000 euros à la charge du Département de la Manche ;
- 30 % soit 150 000 euros à la charge de la Région Normandie ;
- 20 % soit 100 000 euros à la charge de Saint-Lô Agglo ;
- 20 % soit 100 000 euros à la charge de la ville de Saint-Lô.

L'excédent d'investissement reporté s'établit à **554 552,23 euros**.

Les opérations d'ordre liées aux amortissements sont quant à elles de **734 112,32 euros**.

B. DEPENSES

Les dépenses d'investissement du SMPH s'élèvent à **1 797 664,55 euros** dont 149 859,40 euros de report de l'exercice 2020.

1 – Les investissements courants

Comme chaque année, il est prévu une enveloppe de **100 000 euros** pour les investissements courants du SMPH dont voici le détail prévisionnel :

Matériels audio, vidéo, téléphoniques	3 000 €
Matériels informatiques	5 000 €
Logiciels	4 000 €
Obstacles	17 000 €
Equipement jury piste	8 000 €
Ameublement	12 000 €
Cheptel	12 000 €
Mobilier urbain	4 000 €
Véhicule	15 000 €
Equipement chauffage, électricité, éclairage	12 000 €
Divers	5 000 €
TOTAL	100 000 €

Je vous propose de prévoir une enveloppe supplémentaire de **40 000 euros** pour remplacer le télescopique du SMPH, arrivé en fin de vie.

2 – Le plan pluriannuel d'investissement

La programmation de travaux dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement (PPI) est la suivante :

DESIGNATION DES TRAVAUX PRIORITAIRES POUR 2021		Montant HT
ECLAIRAGE DU HALL DU CPE	Eclairage du hall et des tribunes du CPE	
AGRANDISSEMENT DE LA CARRIERE URIEL	Déconstruction du bâtiment des juges et des tribunes	25 000,00 €
	Terrassement, modifications et déplacement des réseaux EP	200 000,00 €
	recherche amiante et plomb, CT et SPS consultation	65 300,00 €
REFECTION DES CHEMINS DU HARAS	Refection des chemins et reprises en enrobés	55 000,00 €
CONSTRUCTION DE 24 BOXES DANS PROLONGEMENT DU CENTRE EQUESTRE	Agrandissement du barn existant de 6 travées de 4 boxes	266 000,00 €
	Agrandissement du barn existant de 6 travées de 4 boxes - maîtrise d'œuvre et SPS	43 000,00 €
DEMOLITION DES ANCIENS BOX SOUS CPE POUR STOCKAGE DES BARRES DE SAUT	Ouverture d'une baie pour accès aux tracteurs coté carrière Heurtaux	3 000,00 €
	Démolition des murs des box et protection des poteaux	6 000,00 €
	Fourniture et mise en place d'une porte	5 000,00 €
CONSTRUCTION DE 24 BOXES DANS PROLONGEMENT DU CENTRE EQUESTRE	terrassement, aménagement parking et création fumièrre	65 000,00 €
TOTAL 2021		733 300,00 €

DESIGNATION DES TRAVAUX PRIORITAIRES POUR 2022		Montant HT
CONSTRUCTION D'UN LOCAL DE STOCKAGE ET D'UNE AIRE DE LAVAGE COTE MANEGE DE LA GOURMETTE	Construction d'un local de stockage	60 000,00 €
	Création d'une aire de lavage et réseaux	15 000,00 €
	Local stockage, aire de lavage et couverture ; maîtrise d'œuvre CT et SPS	27 000,00 €
AGRANDISSEMENT DE LA CARRIERE URIEL	Déplacement de l'armoire électrique dans le nouveau bureau des juges compris alimentations	6 000,00 €
	Aménagement de la couche de travail	42 000,00 €
	Remplacement des lisses	30 000,00 €
	cabine de jury mobile (3)	48 000,00 €
TOTAL 2022		228 000,00 €

Il convient donc de prévoir **733 300 euros** de crédits de paiement pour le PPI.

3 – les autres dépenses

S'ajoutent à l'ensemble de ces dépenses les reports pour un montant total de **149 859,40 euros**.

Les opérations comptables liées aux amortissements s'élèvent à **711 476,37 euros**.

Afin d'équilibrer ce budget, les dépenses imprévues sont portées à **63 028,78 euros**. Elles pourront être mobilisées en fonction de l'avancée du PPI.

Après en avoir délibéré,

Le comité, à l'unanimité des membres participants,

- vote le budget primitif 2021 du SMPH qui s'élève, opérations d'ordre comprises,
à :

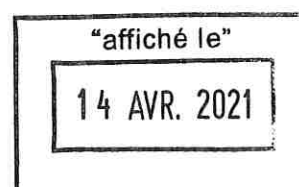
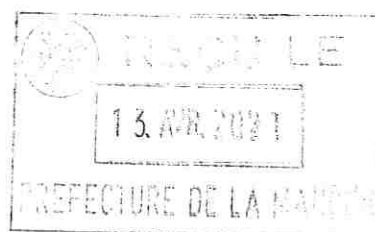
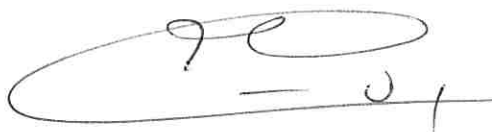
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 593 062,32 €	4 801 384,18 €
Investissement	1 797 664,55 €	1 797 664,55 €
Total	4 390 726,87 €	6 599 048,73 €

- Autorise l'octroi de chèques-cadeaux aux agents du SMPH pour un montant de 1 000 euros, soit un montant maximum de 50 euros par agent ;

- Autorise l'achat d'un engin de manutention télescopique pour un montant de 40 000 euros.

Le Président du Syndicat Mixte,

André DENOT



SMPH
BUDGET PRIMITIF 2021
Dépenses de fonctionnement

REÇU LE
13. AVR. 2021

Article	M14	BP 2020	BP 2021
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		1 151 700,00	696 550,00
60611	Eau	60 000,00	60 000,00
60612	Energie - Electricité	75 000,00	65 000,00
60621	Combustibles	13 000,00	13 000,00
60622	Carburants	5 000,00	5 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	7 000,00	3 500,00
60632	Fourniture petit équipement	30 000,00	20 000,00
60636	Vêtements de travail	1 200,00	1 200,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	135 000,00	135 000,00
611	Contrats de prestations de services	30 000,00	20 000,00
6132	Locations immobilières	2 000,00	
6135	Locations mobilières	55 000,00	45 000,00
61521	Entretien et réparations terrains	50 000,00	20 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	150 000,00	25 000,00
61551	Entretien et réparations matériel roulant	15 000,00	15 000,00
61558	Entretien et réparations autres biens mobiliers	45 000,00	20 000,00
6156	Maintenance	12 000,00	12 000,00
6161	Primes d'assurances (Multirisques SMACL)	20 000,00	35 000,00
6168	Primes d'assurances (véhicules GROUPAMA)	7 000,00	7 000,00
617	Frais d'étude et de recherche	35 000,00	24 350,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	1 000,00
6184	Versement à des organismes de formation	5 000,00	5 000,00
6188	Autres frais divers (frais de communication, prestation de dématérialisation des marchés publics)	1 000,00	1 000,00
6225	Indemnités aux régisseurs	250,00	
6226	Honoraires (avocats, cabinets conseils, huissiers, notaires, juges officiels)	1 500,00	3 500,00
6228	Divers (rémunération médecins, juges)	35 000,00	25 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00
6233	Foires et expositions	130 000,00	25 000,00
6236	Catalogues et imprimés	25 000,00	10 000,00
6237	Publications	2 000,00	1 000,00
6238	Divers	1 000,00	500,00
6241	Transports de biens	1 250,00	1 000,00
6251	Voyages et déplacement	1 000,00	1 000,00
6256	Missions	10 000,00	5 000,00
6257	Réceptions	12 000,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunication	20 000,00	20 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00
6281	Concours divers (Cotisations FSE)	5 000,00	3 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	35 000,00	20 000,00
6284	Redevances pour services rendus	5 000,00	
6288	Autres prestations	80 000,00	10 000,00
63512	Taxes foncières	25 000,00	25 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	500,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		1 031 215,00	1 058 400,00
6218	Autre personnel extérieur	397 000,00	300 500,00

SMPH
BUDGET PRIMITIF 2021
Dépenses de fonctionnement

6331	Versement de transport	500,00	1 200,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L	305,00	400,00
6336	Cotisations au CNFPT et au CDG	6 500,00	9 000,00
6338	Autres impôts, taxes	1 000,00	1 400,00
64111	Rémunération principale	205 000,00	285 000,00
64112	Supplément familial	4 350,00	4 500,00
64118	Autres indemnités	40 000,00	66 000,00
64131	Personnel non-titulaire : rémunérations	125 000,00	123 000,00
64138	Autres indemnités	50 000,00	55 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	25 000,00	
6451	Cotisations à l'URSSAF	75 000,00	88 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	61 000,00	94 500,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	7 000,00	7 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel (GRAS SAVOYE)	15 000,00	
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	1 300,00	1 300,00
6458	ATIACL	760,00	1 100,00
6474	Versement aux œuvres sociales	15 000,00	19 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	1 500,00
65 - CHARGES DE GESTION COURANTE		60 000,00	85 000,00
6541	Créances admises en non-valeur		25 000,00
65888	Autres charges de gestion courante	60 000,00	60 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	5 000,00	5 000,00
022 - DEPENSES IMPREVUES		5 442,50	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 253 357,50	1 849 950,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		50 000,00	-
023	Virement à la section d'investissement	50 000,00	
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION		734 313,85	743 112,32
6811	Immobilisations incorporelles et corporelles	734 313,85	743 112,32
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		784 313,85	743 112,32
Total des dépenses de fonctionnement (réelles et ordre)		3 037 671,35	2 593 062,32

SMPH
BUDGET PRIMITIF 2021
Recettes de fonctionnement

Article	M14	BP 2020	BP 2021
002 - résultat reporté		515 485,66	2 252 537,81
002	résultat reporté	515 485,66	2 252 537,81
013 - Atténuations de charges		-	28 670,00
6419	Remboursement sur rémunération du personnel		28 670,00
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		601 620,00	518 000,00
7018	Vente de produits finis	49 200,00	48 200,00
70632	Redevances à caractère de loisirs	195 000,00	205 000,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires	30 000,00	30 000,00
70688	Autres prestations de service	327 420,00	222 300,00
70878	par d'autres redevables	-	12 500,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS et PARTICIPATIONS		921 000,00	968 700,00
74718	Etat	221 000,00	65 000,00
7472	Région	205 500,00	269 610,00
7473	Département	210 500,00	269 610,00
7474	Commune	137 000,00	179 740,00
7474	Communauté d'agglomération	137 000,00	179 740,00
74788	Autres organismes	10 000,00	5 000,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		298 370,00	322 000,00
752	Revenus des immeubles	293 370,00	317 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	5 000,00	5 000,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 336 475,66	4 089 907,81
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION		701 195,69	711 476,37
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées	701 195,69	711 476,37
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		701 195,69	711 476,37
Total des recettes de fonctionnement (réelles et ordre)		3 037 671,35	4 801 384,18

SMPH
BUDGET PRIMITIF 2021
SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	DEPENSES	BP 2020	BP 2021
Chapitre 13 - Subvention d'investissement (opérations d'ordre)		701 195,69 €	711 476,37 €
13911	Subvention d'équipement - Etat	64 049,60 €	64 049,60 €
13912	Subvention d'équipement - Région	243 226,88 €	245 832,68 €
13913	Subvention d'équipement - Département	178 950,76 €	183 627,67 €
139148	Subvention d'équipement - Commune	17 194,09 €	19 125,81 €
139158	Subvention d'équipement - Agglo	47 988,89 €	49 055,14 €
139172	Subvention d'équipement - Feder	63 774,60 €	63 774,60 €
13918	Subvention d'équipement - Eperon	86 010,87 €	86 010,87 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		5 000,00 €	4 000,00 €
2051	Concessions et droits similaires	5 000,00 €	4 000,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		105 992,11 €	149 963,61 €
2135	Installations générales	13 788,77 €	14 597,00 €
2158	Autre matériel outillage	35 300,00 €	29 208,69 €
2182	Matériel de transport	11 903,34 €	55 000,00 €
2183	Matériel bureau et informatique	- €	8 000,00 €
21838	Autre matériel informatique	10 000,00 €	
2184	Mobilier	8 000,00 €	16 458,33 €
2185	Cheptel	16 200,00 €	15 000,00 €
2188	Autre matériel	10 800,00 €	11 699,59 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours		845 944,00 €	869 195,79 €
2313	Constructions	796 272,00 €	733 300,00 €
2314	Travaux patrimoine historique et hors patrimoine	49 672,00 €	101 374,79 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	- €	34 521,00 €
Chapitre 020 - dépenses imprévues			63 028,78 €
020	dépenses imprévues		63 028,78 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 658 131,80 €	1 797 664,55 €

Article	RECETTES	BP 2020	BP 2021
002 - Excédent d'investissement reporté		293 817,95 €	554 552,23 €
001	Excédent d'investissement reporté	293 817,95 €	554 552,23 €
13 - Subvention d'investissement		580 000,00 €	500 000,00 €
1312	Région	150 000,00 €	150 000,00 €
1313	Département	150 000,00 €	150 000,00 €
1314	Ville	100 000,00 €	100 000,00 €
1314	Communauté d'agglomération	100 000,00 €	100 000,00 €
1318	Fonds EPERON	80 000,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		50 000,00 €	
040 - Opération d'ordre de section à section		734 313,85 €	743 112,32 €
28051	Concessions et droits similaires, brevets, licences	3 871,30 €	3 622,98 €
281318	Constructions (autres bâtiments publics)	453 238,26 €	443 944,73 €
281351	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	4 357,01 €	5 858,33 €
28138		115,95 €	
28148	Constructions sur sol d'autrui	241 038,27 €	241 576,97 €
28158	Autres outillages techniques	2 339,75 €	14 403,16 €
281828		8 340,86 €	8 591,34 €
28183	Autre matériel informatique	10 776,66 €	10 341,81 €
28184	Autre matériel de bureau et mobiliers	1 831,71 €	2 878,59 €
28185	Matériel de téléphonie	2 920,00 €	4 920,01 €
28188	Autres	5 484,08 €	6 974,40 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 658 131,80 €	1 797 664,55 €